



DELIBERATION N° 75/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00 AU SIÈGE
SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET RCT (M43) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre 2020 à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFAU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1^{er} vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SIGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

En application de l'instruction budgétaire et comptable M43, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice écoulé.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement,
- du solde déficitaire des reports N-1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à 19, Modifié par la Loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 - art. 49 (V) ;

Vu l'article L. 5211-36 qui renvoie aux articles L. 2311-1 à L. 3243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu le **Rapport N° 75/2020/CACL** relatif à l'affectation du compte de résultats de l'exercice 2019 du Budget RCT (M43) de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 75/2020/CACL** relatif à l'affectation du compte de résultats de l'exercice 2019 du Budget de la Régie Communautaire de Transport (M43) de la CACL.

DECIDE d'affecter au Budget de l'exercice 2019 du Budget de la Régie Communautaire de Transport les sommes détaillées ci-dessous :

RESULTATS EXERCICES PRECEDENTS				RESTES A REALISER			
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT CA 2019	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT GLOBAL
RESULTAT	section d'exploitation	-	1 063 041.41	4 148 303.31	-	-	4 148 303.31
CUMULE	section d'investissement	-	942 631.89	1 285 648.52	-	-	1 285 648.52
	TOTAL CUMULE	-	2 005 673.30	5 433 951.83	-	-	5 433 951.83

Sur ces bases, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé **000 €**

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté **4 148 303.31 €**

001 - Résultat d'investissement reporté **1 285 648.52 €**

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH